



PAYS Yon & Vie **CONSEIL DE
DEVELOPPEMENT**

**SYNTHESE
SAISINE PREVENTION SANTE**

Novembre 2018

Rappel du contexte :

Une réflexion territoriale est menée depuis 2009 à l'échelle du Pays Yon et Vie autour des problématiques de santé avec notamment la réalisation d'un diagnostic entre septembre 2009 et juin 2010 qui avait pour principaux objectifs de recenser l'offre de soin existante et les problématiques de santé rencontrées sur le territoire. Ce diagnostic a abouti à l'adoption d'un projet santé en 2013 qui définit un cadre de réalisation d'actions sous forme d'objectifs dans le domaine du soin et de l'organisation de l'offre de soin et dans le domaine de la prévention.

Plusieurs thématiques d'interventions liées à la prévention santé ont été identifiées (alimentation, santé mentale, addiction, surconsommation pharmaceutique, isolement notamment pour les personnes âgées en perte d'autonomie) mais ne se sont pas concrétisées à l'échelle territoriale du Pays.

Le contexte est actuellement favorable pour investir le champ de la prévention. Les collectivités territoriales y ont un rôle à jouer notamment de par leurs compétences et leur proximité avec la population et le législateur compte renforcer ce rôle. C'est ce que préconise la loi de santé publique du 26 janvier 2016 qui donne la priorité dans son Axe 1 au développement de la prévention. Le gouvernement actuel par le biais de sa Ministre de la santé Mme Agnès Buzyn a dévoilé en septembre 2017 les grands axes de la stratégie nationale de santé pour la période 2018/2022 qui est fortement axée sur la prévention. Une concertation a eu lieu fin 2017 auprès des représentants du secteur de la santé, des élus et des usagers. Le décret n°2017-1866 du 29 décembre 2017 a acté la mise en œuvre de cette stratégie nationale à partir du premier semestre 2018. L'élaboration des plans et programmes nationaux, et des projets régionaux de santé (PRS) via les Agences Régionales de Santé est actuellement en cours.

C'est dans ce contexte que les élus ont validé le 09 février 2017 le principe d'une étude à mener sur cette thématique sous forme de saisine, prolongée en 2018 sur le thème suivant :

Le Maire premier acteur de la prévention dans sa commune.

Objectifs et méthodologie retenue :

Afin de mieux cibler les contours à donner à cette saisine un travail d'inventaire a été mené entre mai 2017 et septembre 2017 pour obtenir un état des lieux de ce qui est pratiqué par les communes en matière de prévention.

Pour cela, le groupe de travail a élaboré un questionnaire qui a été transmis aux Maires des 28 communes du Pays. Ces derniers pouvaient y répondre directement ou le diffuser à l'ensemble des acteurs qui participent à des actions de prévention sur leur territoire (adjoint ou agent référent sur la question, CCAS, maison de santé, maison de quartier, associations...).

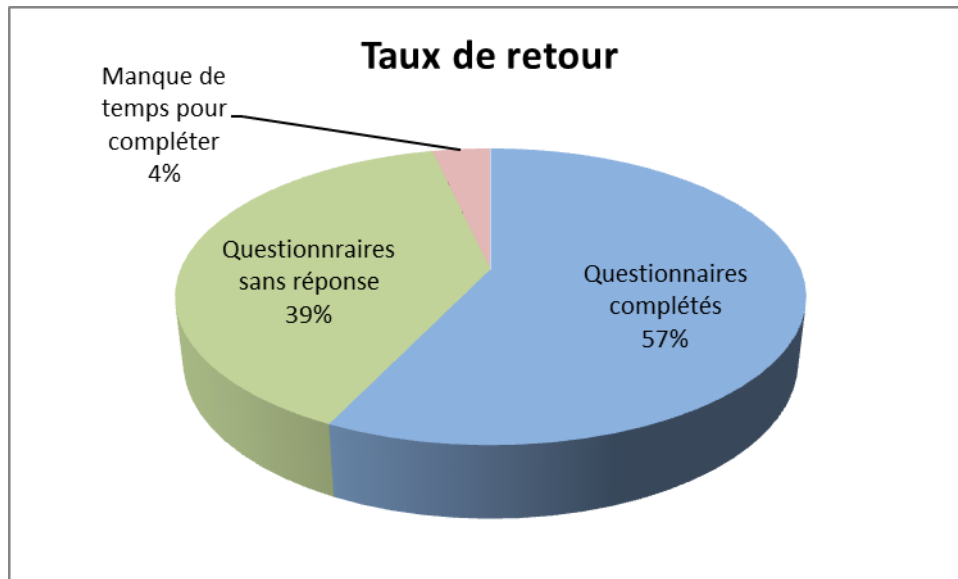
Le questionnaire diffusé était relativement simple comportant une dizaine de questions permettant d'avoir une vision générale des pratiques en identifiant les communes engagées dans une démarche

de prévention, les partenaires impliqués, les thématiques abordées et les publics ciblés ainsi que la manière dont les politiques de prévention se formalisent concrètement sur chacune des communes.

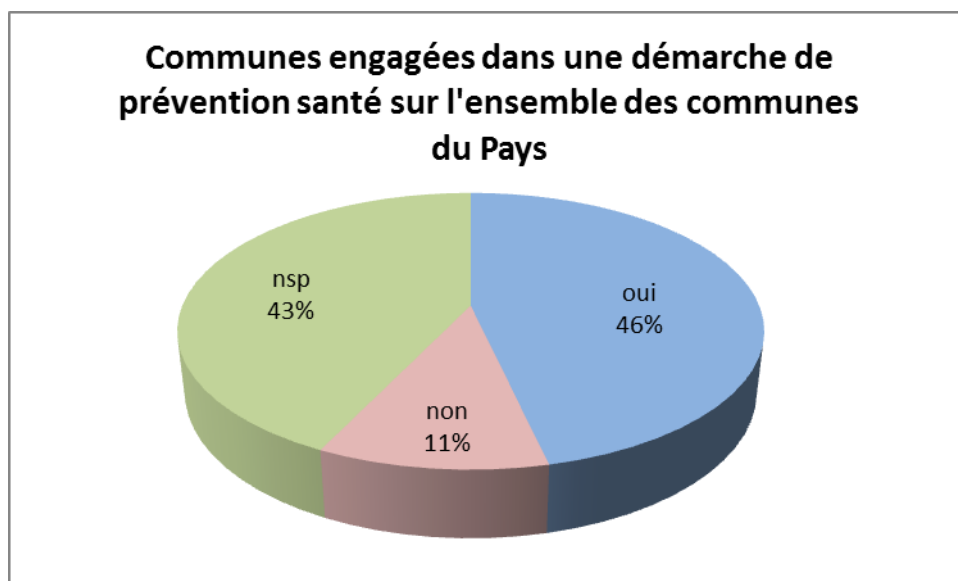
Des courriers sollicitant un entretien auprès des Maires des communes ayant fait part d'un plus grand nombre d'actions de prévention menées lors de l'enquête ont ensuite été transmis au cours de l'année 2018.

Ce document présente la synthèse de l'enquête et des quatre entretiens menés et constitue une photographie non exhaustive de ce qui est actuellement pratiqué en matière de prévention sanitaire sur le territoire par les différentes communes qui le compose.

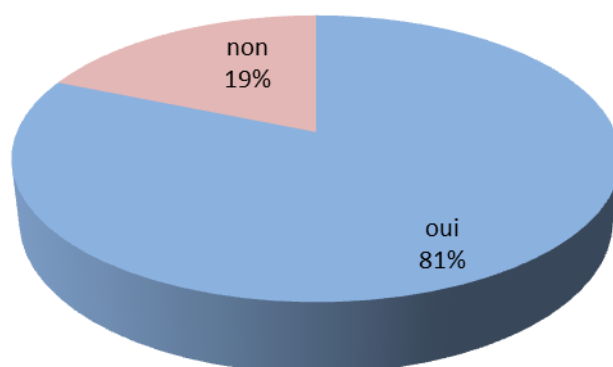
I/ Synthèse de l'enquête par questionnaire :



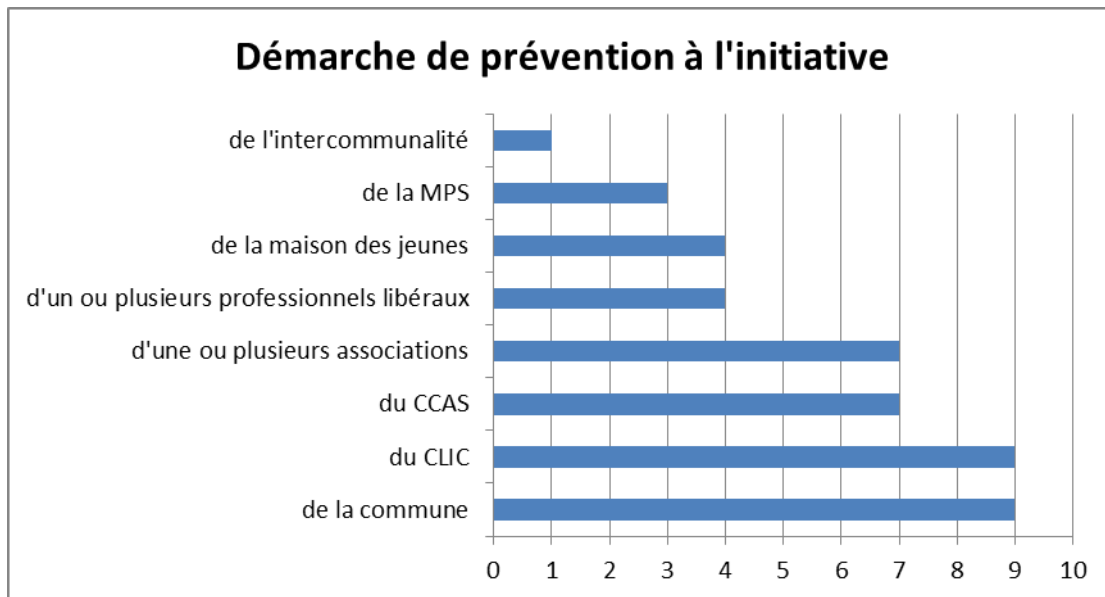
Sur les 28 communes du Pays destinataires du questionnaire, 17 ont répondu (Nesmy, Les Lucs sur Boulogne, Dompierre sur Yon, La Ferrière, Aizenay, La Chapelle Palluau, Beaufou, Maché, Aubigny Le Clouzeaux, Bellevigny, Le Tablier, La Genétouze, Le Poiré sur Vie, Saint Denis la Chevasse, Venansault, La Chaize le Vicomte, Palluau), 16 ont complété le questionnaire, une a signalé une surcharge de travail l'empêchant de le compléter et 11 n'ont pas répondu. Les 57 % de communes ayant complété le questionnaire représentent 46 % de la population totale du territoire du Pays Yon et Vie.



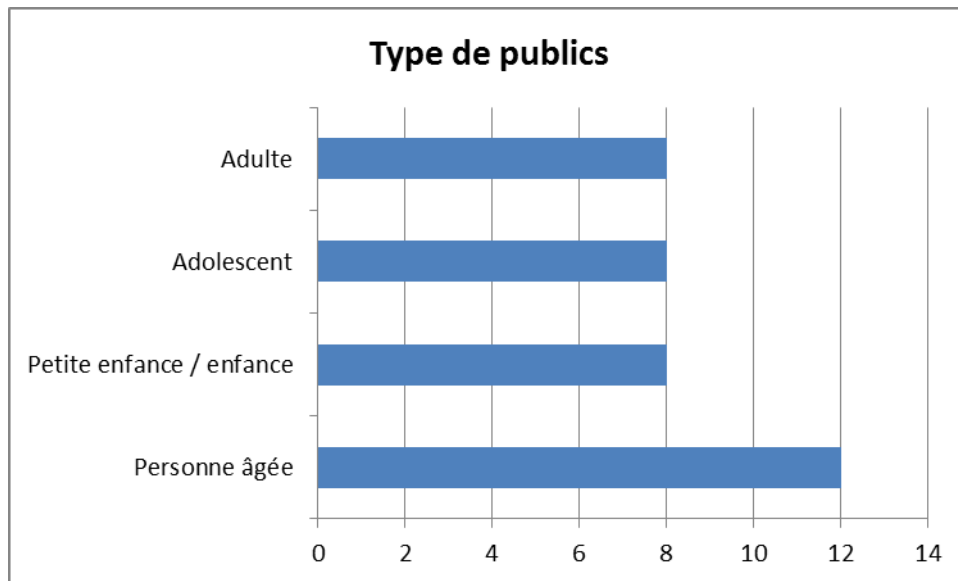
Communes ayant répondu engagées dans une démarche de prévention santé



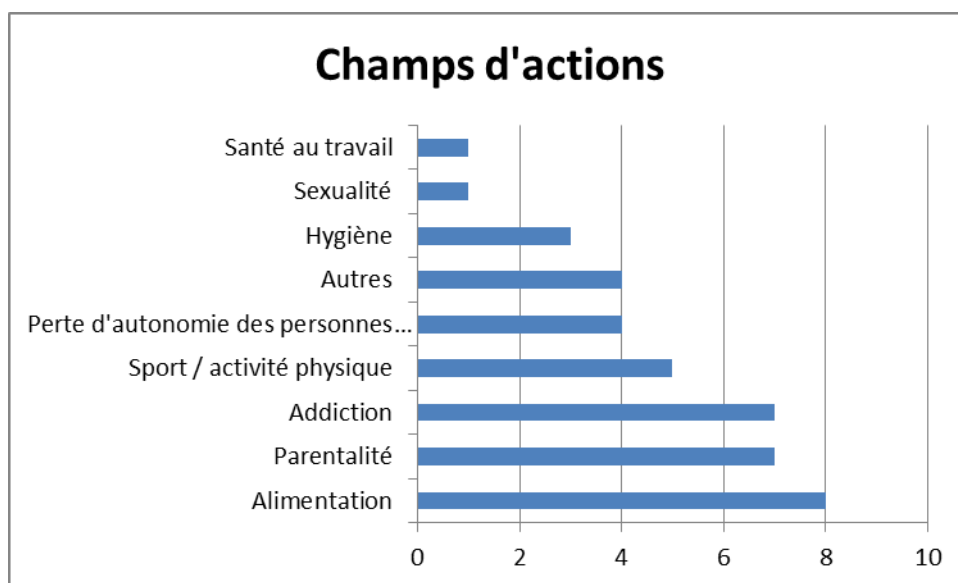
On note un certain engagement des communes dans des démarches de prévention santé avec 81 % des communes ayant répondu qui mènent des actions de prévention, ce qui représente 46 % des communes du territoire. Les communes n'ayant pas répondu sont davantage des communes de plus petites tailles notamment des nouvelles communes de CCVB pas nécessairement engagées dans cette démarche et qui n'étaient pas intégrées dans le programme santé du Pays. Deux exceptions concernant la ville de la Roche sur Yon et Rives de l'Yon bien qu'elles soient engagées dans ce type de démarche depuis plusieurs années. La Roche sur Yon a mis en place un Contrat Local de Santé, et Rives de l'Yon mène des actions de prévention en lien avec la coordinatrice santé de l'association des professionnels de santé de Rives de L'Yon.



S'engager dans des démarches de prévention est le plus souvent une initiative partagée par plusieurs acteurs avec un engagement très fort des communes et/ou des CCAS, une importance de la participation du CLIC et des professionnels de santé libéraux ou regroupés en associations pour les communes disposant d'une Maison Pluriprofessionnelle de Santé (MPS). Pour les 3 communes dotées d'une MPS ayant répondu (Aizenay, Aubigny Les Clouzeaux, Le Poiré) les actions de prévention sont renforcées par le projet de santé de la MPS. La Chapelle Palluau, nouvelle commune de CCVB a indiqué s'être appropriée cet objectif de prévention par l'intermédiaire d'un projet mis en œuvre à l'initiative de l'intercommunalité qui a réalisé en 2016 une analyse des besoins sociaux à l'échelle de son territoire. On note un apport d'acteurs associatifs tel que Familles Rurales, l'ADMR, l'association Siel Bleu, l'AREAMS... souvent lié à l'organisation d'animations et d'évènements ponctuels (Siel Bleu, Festi'jeunes...).



Tous les types de publics semblent ciblés par les actions de prévention avec une légère prédominance des personnes âgées.



4 communes travaillent essentiellement sinon exclusivement à destination des personnes âgées, il s'agit de communes pour lesquels le CLIC est à l'initiative ou le seul partenaire en lien avec leur action de prévention. A titre d'exemple quelques actions : audition, prévention des chutes, gym, club... Toutes les autres communes ciblent plus ou moins tous les types de publics avec trois thématiques d'interventions qui ressortent : l'alimentation, la parentalité et les addictions qui correspondent aux thématiques d'intervention du projet santé du pays et aux préoccupations des élus autour de la jeunesse et des problématiques d'addiction (la commune des Lucs sur Boulogne travaille d'ailleurs exclusivement sur cette thématique).

Formalisation et moyens mis en œuvre :

Il semble que peu de communes formalisent sous forme de projet leur(s) action(s) de prévention, seule 4 communes ont répondu oui à cette question. Aucune commune ne s'intègre dans un Contrat Local de Santé malgré l'existence d'un CLS sur la Ville de la Roche sur Yon. Une commune avait défini sa politique de prévention dans son programme municipal, plusieurs l'intègrent au projet de santé de la MPS, et un projet est en cours de formalisation à l'échelle du territoire de CCVB dans le cadre de la fusion avec ses 8 nouvelles communes. Au vu de ce constat pratiquement aucune commune n'a réalisé de bilan de ses actions. En revanche, la majorité d'entre elles ont intégré la prévention dans leur politique d'aménagement des espaces publics. A ce stade de l'enquête, le questionnaire ne demandait pas de précision concernant cet aspect, néanmoins deux communes ont spécifié une adaptation des logements aux personnes âgées.

11 communes ont désigné des personnes référentes sur les questions de prévention, pour l'essentiel des élus qui ont une délégation solidarité, santé, et CCAS. On note également un professionnel de santé référent pour la MPS d'Aizenay et la présence du CLIC. Selon les informations communiquées dans les questionnaires, très peu de communes disposent véritablement d'agent pour suivre spécifiquement ces questions.

Quelques communes ont principalement mis en place des réunions d'informations ou d'animations voire des conférences en faisant appel à des intervenants extérieurs. Les exemples détaillés par les communes concernent les animations liées au festival Festi'jeunes, celles autour de la perte d'autonomie des personnes âgées (en lien avec le CLIC, les associations comme Siel Bleu...). Les MPS proposent également ce type d'interventions en allant jusqu'à proposer des conférences sur des thèmes précis (exemple d'Aizenay avec l'intervention de psychologues et de diététiciennes autour des thèmes du stress et de l'alimentation ainsi que de la maîtrise de ses émotions).

La plupart des communes travaillent essentiellement en partenariat avec les organismes publics extérieurs notamment la CAF et l'ARS. Selon les réponses transmises, finalement assez peu de communes du Pays travaillent en partenariat à l'exception des communes d'Aubigny, de Nesmy, de Rives de l'Yon, de Mouilleron le Captif et de Venansault qui organisent ensemble le festival de prévention des conduites à risques Festi'jeunes et plus récemment des communes de CCVB intégrées dans la réflexion sur l'analyse des besoins sociaux du territoire. Au vu de l'analyse de ces réponses il semblerait qu'il n'y ait pas de véritable appropriation d'un projet de prévention cohérent à l'échelle du Pays Yon et Vie. En effet, très peu de communes se sont emparées du projet santé du Pays.

Face au résultat de cette enquête on constate l'importance des structures (MPS, CLIC, CCAS) dans l'appropriation et la mise en œuvre d'actions de prévention. Ce constat rejoint les priorités définies par les politiques nationales qui font des MPS un des supports privilégiés dans le déploiement des actions de prévention au même titre que les Communautés Professionnelles de Territoire de santé.

Le deuxième aspect mis en évidence, c'est la prédominance des actions menées à destination des personnes âgées dont les besoins et la prise en charge sont faites par des organismes et une pratique structurés depuis plus longtemps. Toutes les catégories de population sont cependant concernées par la prévention avec des actions déployées sur l'ensemble du territoire.

II/ Synthèse des rencontres avec les communes :

Suite à cette première enquête, le choix a été fait de rencontrer des communes ayant identifié le plus d'actions mises en place et ayant accepté une rencontre avec les membres du CdDev pour partager leur expérience (les comptes rendus des entretiens sont disponibles en annexe).

Pour mieux appréhender la réalité des actions mises en place, un équilibre dans la taille des différentes communes ou type de territoire rencontrés a été recherché (les élus ou représentants des communes de Nesmy - 2832 habitants, Aubigny-Les Clouzeaux - 6 285 habitants, Saint Denis La Chevasse - 2 278 habitants et de la Communauté de Communes Vie et Boulogne - 42 882 habitants ont été audités). La commune de la Roche sur Yon par sa taille (53 000 habitants) et la présence d'un Contrat Local de Santé a aussi été sollicitée pour une rencontre.

Nos interlocuteurs ont été les Maires ou les adjoints et les agents en charge de ces questions selon la taille des communes ce qui a permis de constater la motivation et l'importance de l'implication de ces élus dans la mise en œuvre des politiques de préventions à court et long terme.

Les thématiques d'actions menées :

Les thématiques d'actions menées prioritairement sont conformes à celles identifiées lors de l'enquête par questionnaire à savoir l'alimentation, les addictions, notamment les addictions au numérique qui sont plus récentes, la parentalité et l'implication des parents. Les actions en faveur des personnes âgées sont toujours une préoccupation, qui est spécifique et globalement maîtrisée par des structures déjà en place dans l'ensemble des communes (CCAS, ARS, MDSF, politiques du maintien à domicile, EHPAD, soins à domicile...). Depuis l'internalisation des CLIC au sein du Département la prévention en direction des personnes âgées demeure de la compétence des intercommunalités.

La préoccupation majeure et prégnante des élus reste celle des problématiques de prévention liées à l'enfance et la jeunesse, aux addictions en particulier au numérique et à la parentalité pour lesquelles ils se sentent parfois démunis.

Les moyens, support des actions :

Il a été constaté différentes manières d'agir, soit de façon plus ponctuelle, en réaction directe à une situation locale à résoudre, soit en procédant à l'identification d'actions dans un cadre plus défini et intégrant les préoccupations exprimées par les associations et les professionnels. Ces actions à mener sont décidées dans un cadre réglementaire (conseils municipaux, comité de suivi du Contrat Local de Santé) et constituent une politique menée sur du plus long terme.

La visibilité et l'appropriation des actions de prévention par une plus grande partie de la population est une préoccupation, même pour des communes comme Aubigny-Les Clouzeaux dont l'action thématique annuelle réunit une part importante des habitants à la fois dans sa mise en œuvre et lors d'une semaine de temps forts.

Il est à souligner que certaines communes disposent d'une organisation bien structurée autour de la prévention avec des agents en charge de ces questions. Cela démontre une volonté politique des élus de s'impliquer sur ce thème. A contrario d'autres communes, souvent de plus petite taille, se retrouvent plus isolées pour faire face à ces problématiques. Dans ces communes les Maires se retrouvent fréquemment en première ligne et se sentent parfois dépourvus pour agir. Ils ont exprimé une volonté d'échanger davantage entre communes sur les bonnes pratiques mises en place et de développer le travail en réseau.

L'expérience de la Communauté de Communes Vie et Boulogne va dans ce sens et s'appuie sur une étude de l'analyse des besoins sociaux du territoire réalisée gratuitement par Mairie Conseil à l'échelle intercommunale. Cette étude est intéressante parce qu'elle apporte une aide dans le choix des axes d'actions prioritaires à mettre en œuvre.

CONCLUSION

Aujourd'hui plus que jamais, la prévention doit être une préoccupation de tous avec l'évolution de l'allongement de vie, des problématiques de santé mentales et des changements liés aux évolutions des comportements (alimentation, addictions...).

Pour faire évoluer la prévention sur le territoire il est important de faire partager les différentes expériences menées notamment pour les communes qui auraient des moyens plus limités (humain, financier, d'organisation structurelle...).

Il est aussi nécessaire de faire vivre les actions de prévention et pour cela la communication et le partage d'expérience doit se situer au plus près de la population en s'appuyant sur les intermédiaires (professionnels de santé, animateurs, associations, enseignants...).

Les élus du territoire rencontrés restent convaincus de l'importance de continuer à travailler ensemble pour s'approprier les difficultés du terrain, les anticiper et faciliter le partage des expériences.

ANNEXE : COMPTES RENDUS DES ENTRETIENS

COMPTE RENDU

Rencontre avec M. Rivoisy, Maire de Nesmy

20 avril 2018

Présents : BLE Eliane - BRELUZEAU Dominique - KIMMEL Pascale - MAROT Catherine - POTIRON Pierre - SAINSON Pierre.

Principaux points à retenir :

2 types de publics sont plus particulièrement concernés par la prévention : les personnes âgées et les jeunes.

Pour les personnes âgées des structures existent (1 résidence autonomie sous forme de lieu de vie MARPA) et le club du troisième âge qui propose des animations et des ateliers mémoires. Toutefois les générations ne sont plus les mêmes et l'accompagnement doit évoluer pour s'y adapter. La problématique des personnes dépendantes à domicile va devenir une vraie problématique à l'avenir.

Concernant les jeunes, un foyer des jeunes est présent sur la commune depuis 1991 et est géré par trois animateurs. Les problématiques d'alcool, de drogues, et des addictions aux nouvelles technologies sont plus particulièrement identifiées sur le territoire de la commune. Pour M. Rivoisy, l'âge le plus critique pour agir en matière de prévention se situe autour de 10-14 ans.

Le Maire a un rôle à jouer car il est en première ligne et est beaucoup sollicité par la population de par la proximité et les connaissances qu'il a des habitants de la commune. L'augmentation de la proportion des familles éclatées et des familles monoparentales (estimation à environ 1/3 des familles) favorise des problématiques d'autorité parentale.

Des actions sont menées avec d'autres partenaires, comme l'organisation du Festival Festi'jeunes en partenariat avec les communes environnantes (prévention addiction) et un travail est engagé avec les professionnels libéraux notamment autour de la réflexion sur la mise en place éventuelle d'une MPS.

Les axes de travail à étudier pour le CdDev :

- Des actions de prévention sont à mener autour de la problématique de la parentalité.
- La thématique des addictions et notamment des addictions au numérique est une thématique prioritaire à traiter.
- Des espaces de dialogues, de coordination plus large sont à imaginer (aller vers d'autres partenaires, d'autres communes n'est pas forcément évident).

COMPTE RENDU

Rencontre avec M. Guéret, Maire d'Aubigny Les Clouzeaux

08 juin 2018

Présents : BLE Eliane - MAROT Catherine - POTIRON Pierre - SAINSON Pierre - VIGNAULT Amélia - COMMEAU Joël (adjoint en charge de la prévention et de la citoyenneté) - PONDEVIE Fabrice (délégué au service auprès des séniors).

Principaux points à retenir :

La commune d'Aubigny mène une initiative spécifique liée à la prévention depuis 4 ans, la semaine de la prévention qui s'adresse et mobilise toute la population autour d'une thématique précise chaque année.

- Thématique 1^{ère} édition : l'alcool
- Thématique 2^{ème} édition : l'alimentation
- Thématique 3^{ème} édition : le numérique
- Thématique 4^{ème} édition : la prévention routière

La semaine de la prévention s'inscrit dans la continuité avec une mobilisation tout au long de l'année des différents acteurs partie prenante (mobilisation dans le travail préparatoire de l'EHPAD, des centres de loisirs, des établissements scolaires, des associations de la commune autour du fil conducteur choisi pour l'année). La mobilisation des professionnels de la santé est plus difficile mais ils sont impliqués pour transmettre l'information.

Les animations finales de la semaine de la prévention ponctuent ce travail, avec l'intervention de tous les acteurs impliqués et la présence de différents intervenants professionnels (ex d'actions liées à la thématique du numérique : temps entre midi et deux avec l'IREPS, défi 10 jours sans écrans, théâtre-conférence en partenariat avec la DDCS et la maison des ado - 60 personnes présentes. Des cafés parents ont également été organisés pour toucher les plus petits et donner des clés aux parents pour bien gérer l'outil numérique - 20 parents participants-).

Les thèmes de la semaine de la prévention sont issus de réunions de terrain et sont validés par les élus. Les actions se poursuivent au-delà de l'année thématique et la Mairie communique un bilan en diffusant l'information dans le bulletin municipal et le site Internet de la commune.

Cette initiative de la semaine de la prévention est issue d'une proposition de la personne en charge de ces questions à la mairie d'Aubigny et a été reprise par les élus dans le programme municipal qui l'ont défini comme une politique à part entière.

La notion de personne référente, identifiable qui coordonne est donc importante. C'est un investissement important de la collectivité. La Mairie a donc un rôle important de coordination pour animer et sensibiliser la population à la prévention.

La commune dispose aujourd'hui d'un CLSPD (Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) et cette démarche y est intégrée pour plus de lisibilité vis-à-vis de la population et de partage avec d'autres partenaires. La Préfecture subventionne également l'action.

La commune doit faire face à quelques incivilités mais pas plus qu'ailleurs ; les animations avec les éducateurs sportifs de la communes ont réduits les incivilités. Le foyer des jeunes quant à lui ne correspond plus aux attentes des jeunes.

La commune participe également à l'action Festi'jeunes, action de prévention qui existe depuis 6 ans en partenariat avec les communes environnantes. Elle réunit 120 jeunes de 11 à 15 ans sur une journée autour d'animations de prévention sur différentes thématique (comportements, relation à l'autre, ateliers ludiques...).

Enfin une analyse des besoins sociaux du territoire a été conduite et un questionnaire transmis notamment aux personnes âgées qui souhaitent pour beaucoup revenir vers le centre où il y a plus d'animations et d'échanges.

Les axes de travail à étudier pour le CdDev :

- les thématiques identifiées comme prioritaires semblent similaires à celles mises en avant par le Maire de Nesmy (problématiques d'addictions, notamment au numérique, implication des parents et spécificités des actions en faveurs des personnes âgées).
- Les élus d'Aubigny Les Clouzeaux trouveraient intéressant de partager les initiatives mises en place dans les communes, de faire part de celles qui se développent sur le territoire pour savoir ce que chacun fait.

Eventuellement produire une sorte de registre de ce qui est pratiqué par les communes sur le territoire avec répertoire des noms de personnes ou d'élus référents, pour que chacun se rencontre.

COMPTE RENDU

Rencontre avec M. Auneau, Vice-Président de CCVB et Maire de Saint Denis la Chevasse

29 juin 2018

Présents : BLE Eliane - COUTURIER Georges - MAROT Catherine - MONTALETANG Michel - SAINSON Pierre - TREILLARD Bérénice

Principaux points à retenir :

M. Auneau est en charge de la commission action sociale et préventive pour les 15 communes de la CCVB. La CCVB a des compétences sociales, notamment d'animations à la gérontologie mais agit plus en termes de force d'animation et de coordination pour ce qui concerne les politiques de prévention (les compétences petites enfance et jeunesse n'ont pas été transférées).

La CCVB a lancé en 2016 une étude sur l'Analyse des Besoins Sociaux du territoire proposée gratuitement par Mairie Conseil. Elle a été réalisée en 2017 au moment de la fusion avec les communes de l'ex Communauté de Communes du Pays de Palluau. Cette analyse quantitative a permis de recenser les problématiques et de faire remonter les besoins du territoire. Une série de réunions transversales ont en effet été organisées avec les acteurs locaux. Différents axes de travail ont été arrêtés et la prévention a été identifiée comme un enjeu important. Le Maire est bien placé en matière de politique de prévention par sa connaissance du terrain et de la population.

Les actions de prévention spécifiques font globalement défaut sur le territoire mais des actions sont menées sur Saint Etienne du bois et les anciennes communes de CCPP.

Les problématiques identifiées comme prioritaires sont les mêmes qu'à Nesmy et Aubigny Les Clouzeaux notamment autour des problématiques d'addictions (drogues, alcool, numérique), de jeunesse et de parentalité.

Le volet parentalité avance avec le lancement à la rentrée du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) sur le territoire de CCVB. Il est en effet important pour mener à bien la prévention d'agir le plus en amont possible vis-à-vis des jeunes et de travailler en partenariat et en coordination avec des professionnels et pas seulement les élus. La CAF est partie prenante et organisatrice du REAAP, un animateur sera également présent à Vie et Boulogne à la rentrée de septembre. Sans animateur ça ne fonctionnerait pas.

Actuellement les structures du territoire qui veulent s'intégrer au REAAP sont recensées. Des conférences sur la prévention seront ensuite organisées.

Les axes de travail à étudier pour le CdDev :

Permettre aux élus du territoire de continuer à travailler ensemble pour s'approprier les difficultés du terrain, les anticiper et faciliter le partage des expériences.

COMPTE RENDU
Rencontre avec Mme Poirier-Coutansais, Adjointe déléguée aux
solidarités, à la santé, aux échanges entre générations et à
l'autonomie à la Ville de la Roche sur Yon
12 septembre 2018

Présents :

Ville de la Roche sur Yon : CHAILLOT David, Directeur du C.C.A.S., de l'Action sociale, de la Santé et de la Solidarité - MESSAGER Carline, coordinatrice santé en charge du CLS.

CdDev : BRELUEAU Dominique - COUTURIER Georges - MAROT Catherine - MONTALETANG Michel - SAINSON Pierre - TREILLAD Bérénice.

Principaux points à retenir :

La Ville de la Roche sur Yon dispose d'un Contrat Local de santé (CLS) qui arrive à échéance fin 2018. Il est actuellement en cours d'évaluation. Cette évaluation permettra d'orienter les axes d'intervention du futur CLS prévu pour 2019.

Une réflexion est également à mener sur l'élargissement du cadre d'intervention du CLS à l'échelle de l'agglomération. Cependant, il faut aussi tenir compte du particularisme de la Ville de la Roche qui a une part plus importante de population en situation de précarité et de familles monoparentales notamment en raison de son statut de ville préfecture et d'une proportion plus élevée de quartiers d'habitat social. Un diagnostic est actuellement mené par un prestataire mandaté par la Ville pour effectuer un recensement de la santé des Yonnais en sollicitant les partenaires institutionnels et la population.

Le caractère transversal de la prévention est intégré dans les politiques menées par la Ville et s'intègre dans les axes d'intervention du CLS.

Dans ce cadre, la Ville passe par l'intermédiaire des écoles publiques et des maisons de quartier en incitant aussi la population à s'impliquer sur différentes thématiques. La dimension éducative y est très présente. Des actions spécifiques sont destinées aux scolaires et aux jeunes (actions sur l'absence d'exercices physiques, sur les addictions numériques, sur le sommeil). La question des écrans est très forte et est aussi liée aux problématiques de sommeil, de concentration et de développement.

Une partie importante est consacrée à l'alimentation avec des actions d'éducation au niveau des cantines (découverte des goûts, des sens, lutte contre le gaspillage et le bruit). C'est tout un projet pédagogique sur l'année qui est proposé et mené au niveau des écoles volontaires et un travail d'évaluation est réalisé pour mesurer s'il y a eu des changements dans les comportements. **Pour impliquer les parents, des petits déjeuners pédagogiques sont également organisés dans toutes les écoles.** Le Programme de Réussite Educative (PRE) qui s'applique dans les quartiers prioritaires de la ville propose également tout un travail d'accompagnement à la parentalité.

La ville s'interroge aussi sur comment impliquer la population plus largement au-delà des participants déjà sensibilisés et notamment auprès des personnes qui en ont le plus besoin. L'idée serait de s'appuyer sur ces participants mobilisés, qui sont aussi des habitants, pour qu'ils se fassent le relais des actions auprès de la population. Cette dimension du pouvoir d'agir des usagers est prise

en compte dans le Programme Régional de Santé (PRS) adopté en 2018 et devrait se traduire dans le futur CLS.

Enfin, bien que non classé par l'ARS en zone de désertification médicale, cette problématique est majeure sur le territoire car on y observe une baisse massive du nombre de médecins. Cette baisse du nombre de médecins devrait inciter à être plus dans la prévention et moins dans la santé curative, mais il s'agit de toute une culture à faire évoluer.

Membres du Conseil de Développement ayant participé à l'élaboration et à la rédaction de la synthèse :

Eliane BLE, représentant la commune de la Genétouze

Dominique BRELUEAU, représentant le SADAPA

Georges COUTURIER, Président du Conseil de Développement

Catherine MAROT, représentant la CFDT Vendée

Michel MONTALETANG, représentant la commune de la Roche sur Yon

Pierre POTIRON, représentant la commune de Dompierre sur Yon

Pierre SAINSON, chargé de mission du Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie

Bérénice TREILLARD, représentant la Fédération des Familles Rurales de Vendée

Nous remercions vivement les élus et les agents des 17 communes qui ont répondu au questionnaire d'enquête (Nesmy, Les Lucs sur Boulogne, Dompierre sur Yon, La Ferrière, Aizenay, La Chapelle Palluau, Beaufou, Maché, Aubigny Les Clouzeaux, Bellevigny, Le Tablier, La Genétouze, Le Poiré sur Vie, Saint Denis la Chevasse, Venansault, La Chaize le Vicomte, Palluau) et ceux que nous avons rencontrés en entretien (M. Rivoisy - Maire de Nesmy, M. Guéret - Maire d'Aubigny Les Clouzeaux, M. Joël Commeau - adjoint en charge de la prévention et de la citoyenneté à Aubigny Les Clouzeaux, M. Fabrice Pondevie - délégué au service auprès des séniors à Aubigny Les Clouzeaux, Amélia Vignault d'Aubigny Les Clouzeaux, M. Jean Yves Auneau - Vice-Président de CCVB et Maire de Saint Denis la Chevasse, Mme Poirier-Coutansais - Adjointe déléguée aux solidarités, à la santé, aux échanges entre générations et à l'autonomie à la Ville de la Roche sur Yon, David Chaillot - Directeur du C.C.A.S. de l'Action sociale, de la Santé et de la Solidarité à la Roche sur Yon, Carline Messenger - coordinatrice santé en charge du CLS de la Roche sur Yon).



PAYS Yon & Vie

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie

15 rue Pierre Bérégovoy - 85000 LA ROCHE-SUR-YON

Tél. 02 51 06 98 77 - Fax 02 51 08 84 53

direction@paysyonetvie.fr

www.paysyonetvie.fr

Le présent rapport est la propriété du Conseil de Développement du SYNDICAT MIXTE DU PAYS YON ET VIE.

Toute copie totale ou partielle ne peut se faire sans l'accord du SYNDICAT MIXTE DU PAYS YON ET VIE. Les utilisateurs sont responsables des interrogations qu'ils formulent ainsi que de l'interprétation et de l'utilisation qu'ils font des résultats. Il leur appartient d'en faire un usage conforme aux réglementations en vigueur et aux recommandations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) lorsque les données ont un caractère nominatif. En particulier, ils doivent savoir que les informations ne doivent être utilisées qu'à des fins strictement personnelles, que la capture des écrans pour reconstitution ou enrichissement d'une base de données nominatives est contraire à la loi française et donc interdite, ainsi que l'utilisation à des fins commerciales ou publicitaires.